

URGENCE

POUR LES LIBERTÉS POUR LES DROITS

TECHNOLOGIES DE SURVEILLANCE POUR DES AUTORITÉS VRAIMENT INDÉPENDANTES !

- UNE SOCIÉTÉ DE PLUS EN PLUS SOUS SURVEILLANCE

Administrations, police, services sociaux, collectivités territoriales... Dans chacun de ces secteurs les fichiers se multiplient, les autorisations d'interconnexions aussi.

Dans les établissements scolaires, on remplace les surveillants par des bornes à empreintes palmaires.

Dans les villes, on multiplie les caméras de vidéosurveillance, laquelle est déguisée en « vidéoprotection ». Pourtant, le bilan des pays qui nous ont précédés établit la faible efficacité de ces dispositifs coûteux. Et les nouvelles caméras numériques permettent le stockage, la centralisation, l'exploitation sélective des images. Il existe même des logiciels incorporés à certaines caméras qui permettent d'étudier le comportement des personnes.

- DES CITOYENS TROP DÉMUNIS

En principe, les caméras de vidéosurveillance ne peuvent pas être installées n'importe où

mais beaucoup d'entre elles sont illégalement installées. Et elles prolifèrent.

En principe, les citoyens doivent être informés des finalités des fichiers dans lesquels ils figurent. Dans la plupart des cas, ils ont un droit de rectification. Mais utiliser ce droit relève d'un véritable parcours du combattant.

Et la mise en place des fichiers se fait sans concertation, par exemple pour les parents dans le cas de « Base-élèves ».

- POUR DES AUTORITÉS INDÉPENDANTES EN MESURE DE PROTÉGER NOS LIBERTÉS

Nous demandons que la composition de la Cnil garantisse mieux son indépendance et qu'elle retrouve les pouvoirs qui lui ont été ôtés en 2004 notamment pour s'opposer à la mise en place de certains fichiers d'Etat.

Elle doit être dotée de moyens comparables à ce qui existe ailleurs en Europe. Et une autorité indépendante doit aussi être créée à l'échelle de l'Union européenne.

Venez en discuter avec la LDH !



Ligue des droits de l'Homme

www.ldh-france.org/urgence-libertes